



Public concerné :

Formation initiale à la sécurité de travailleurs, de Chargé d'intervention élémentaire (hors tension) en Basse-Tension ou Très Basse Tension en entretien et dépannage sur circuit (maxi 400 V & 32 A alternatif) (voir 'infos détaillées').

Niveau : V mini requis : collègue

Objectifs :

Réaliser, en toute sécurité selon la norme NF C 18 510, toutes interventions électriques élémentaires (hors tension) en BT ou TBT (petites interventions de remplacement et de raccordement).

Pré-requis :

Personnel ayant acquis des connaissances du fonctionnement des installations électriques tout en étant non électricien. Avoir ses EPI électricien : chaussures, gants, casques, ... Français lu, écrit, parlé. Savoir compter.

Durée : 1.5 jours 10.5 heures.

Encadrement :

Formateur qualifié, ayant une grande expérience en électrotechnique et sécurité électrique.

Validation :

Attestation de formation, avis favorable adressé à l'employeur (titre NF C 18-510 remis pour modèle), valable 3 ans (recommandé pour le recyclage).

Inscriptions et renseignements :

auprès de nos
Conseillers en formation :

www.goformations.fr

Programme de formation 'habilitation électrique' Interventions élémentaires BS - BEman Opérations d'ordre non-électrique (NFC 18-510)

Formation sécurité obligatoire au Document Unique pour l'attribution d'un titre d'habilitation signée par le titulaire et l'employeur - Imputable L6331-3 (Décret 2010 1118 ; NF C18510)

- Formation recyclage -

Déroulement de la formation - modules 1 + 6 + 7 :

- La progression de la réglementation sur les risques électriques.
- Les grandeurs électriques, les fondamentaux, rencontrées lors des différentes opérations.
- Les dangers de l'électricité : les effets du courant sur le corps humain.
- Les zones d'environnement et d'opérations, leurs limites et prescriptions de sécurité (et leurs documents) ; les zones à risque électrique (DLVS - DLVR - DMA).
- Les différents domaines de tension AC/DC, limites et reconnaissances des matériels.
- Les principes d'une habilitation (BS, BEman et autres), définition et les symboles, analyse des risques, limites et formalisation.
- Les moyens de protection collective et individuelle (TBTS, Différentiel 30mA & EPI) : mesures, équipements, signalisation, identifier, vérifier, utiliser.
- Les matériels et outils de travaux (isolés pour sécurité électrique), choix, risques, utilisation.
- Le matériel électrique dans leur environnement : fonction, caractéristiques, identification ; procédures de remplacement et raccordement (leurs instructions sécurité).
- Le rôle du 'BS - BEman', instructions, respect consignes, documents, ... échanges avec le chargé d'exploitation (infos, documents).
- Mesures de prévention en intervention BT élémentaire, et de mise en sécurité d'un circuit (pré-identification, séparation, condamnation, VAT, remise sous tension).
- Instructions de sécurité spécifiques aux manœuvres
- La conduite à tenir en cas d'accident corporel ou d'incendie électrique près d'installation électrique.

Evaluation des acquis :

'Evaluation du Savoir' (théorie) :

Contrôles individuels notés, QCM (70% de bonnes réponses attendues).

'Évaluation du Savoir-faire' (pratique) :

Travaux pratiques notés, TP (4 heures) - évaluation sur 2 mises en situation.

Méthodes et moyens pédagogiques :

Animation interactive sur la base d'expériences vécues. Questions et réponses individuelles. Cours, exercices et corrigés. Présentation par vidéoprojection (salle multimédia). Mise en situation (pratique). Evaluation par QCM. Centres GO! équipés pour les TP. Encadrer et surveiller des électriciens effectuant des travaux élémentaires hors tension sur des ouvrages ou installations électriques en BT, en toute sécurité selon la NF C 18 510.

Horaires : 8H30 - 12H 13H15 - 16H45

Documentation remise :

Livret d'habilitation électrique destiné au personnel non électricien.

Public concerné (infos détaillées) :

- Les installations électriques temporaires (structures, baraques, stands situés dans des champs de foire, des marchés, des parcs de loisirs, des cirques et des lieux d'expositions ou de spectacle, ...).
- Les installations du bâtiment, des travaux publics et du génie civil.
- Les installations utilisées pendant les phases de construction ou de réparation, à terre, de navires, de bateaux ou d'aéronefs.
- Les installations des chantiers forestiers et des activités agricoles.
- Les installations des atmosphères explosives.
- Les installations de soudages, métallurgie, chaudronnerie et mécanique présentant des risques particuliers de choc électrique.
- Type d'opérations : Remplacement et raccordement de chauffe-eau, convecteurs, volets roulants, prises courant, interrupteurs, borniers... fusibles BT, réarmement de protection - travailleurs : gardien d'immeuble, chauffagiste, plombier, peintre, ...